



Communiqué de presse

La jeunesse Autochtone quitte les familles d'accueil et se retrouve à la rue pendant la pandémie du COVID-19

Le 1^{er} avril 2020 (Ottawa, ON) - Malgré les affirmations des ministres provinciaux, les jeunes qui sortent du système de placement familial continuent de se retrouver à la rue, et ce même durant la pandémie du COVID-19, selon le vice-chef national du Congrès des peuples Autochtones (CPA) Kim Beaudin.

« Le gouvernement canadien a mis en œuvre le projet de loi C-92 pour transférer la responsabilité du bien-être des Premières Nations aux bandes des Premières Nations et aux conseils tribaux », a déclaré le vice-chef national du CPA, Kim Beaudin. « Les premiers ministres et les ministres des Services sociaux de tout le Canada ne s'engagent pas à assurer le logement des jeunes Autochtones quittant les soins, malgré la menace du COVID-19 et les consignes de sécurité demandant au gens de rester chez eux. »

Le projet de loi C-92 prévoit des ressources pour les communautés autochtones reconnues en vertu de la Loi sur les Indiens et détenant des droits en vertu de l'article 35 de la Constitution du Canada. Il ne fournit pas de ressources à d'autres groupes autochtones et ne permet pas non plus de superviser les services de protection de l'enfance dans leurs communautés.

« Le projet de loi C-92 et la réponse du gouvernement au COVID-19 sont le résultat d'un processus défectueux qui a exclu les communautés hors réserve et non inscrites », a déclaré le chef national du CPA, Robert Bertrand. « L'approche fondée sur les distinctions du gouvernement du Canada continue de créer des politiques qui laissent les Autochtones hors réserve et non-inscrits tomber entre les mailles du filet.»

Tant la Commission de vérité et réconciliation (CVR) que les femmes et filles autochtones disparues et assassinées (FFADA) ont demandé que les jeunes autochtones retirés de leur famille soient placés dans des systèmes de protection de l'enfance gérés par des autochtones et dotés de ressources suffisantes, et que des programmes de transition existent pour les jeunes sur le point d'atteindre l'âge adulte ». Malgré ces besoins identifiés, les jeunes autochtones continuent d'être détenus dans des systèmes provinciaux sous-financés sans plan de transition de la famille d'accueil à une vie d'indépendance et d'autosuffisance.

Le fait d'expulser des jeunes – dont la plupart sont autochtones – sur le point d'atteindre l'âge adulte et de les mettre à la rue présente un risque élevé de préjudice grave à leur santé mentale et physique. Étant donné que chaque province au Canada émet des ordonnances de distanciation sociale et encourage les populations à rester à la maison, l'absence d'un domicile fixe empêche les jeunes de suivre ces ordonnances et menace la santé publique.

Depuis 1991, le Canada est signataire de la Déclaration des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et, en 2016, a signé la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Malgré ces engagements, le Canada n'a pas respecté ses obligations envers les jeunes autochtones.

Malgré des rapports tels que le rapport final de la Commission de vérité et réconciliation, et celui des femmes autochtones disparues et assassinées, les gouvernements provinciaux continuent de suivre des politiques archaïques qui jettent les enfants autochtones dans la rue, dans certains cas même avant 18 ans. "J'aimerais savoir où s'attendent-ils que nos jeunes aillent?" dit Kim Beaudin.

-30-

Pour les demandes d'entrevues, veuillez contacter:

Jessica Dawson, Executive Assistant

613-747-6022

j.dawson@abo-peoples.org

Le Congrès des peuples autochtones est la voix nationale représentant les droits, les intérêts et les besoins des Métis, des Indiens statués et non statués, et des peuples Inuits du Sud vivant hors réserve. Aujourd'hui, plus de 80% des autochtones vivent hors réserve au Canada.